

AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028

## Finale Départementale D3 OPTIMIST

### 5B– Samedi 07 Juin 2025

### ASPTT Esplanade Saint Jean d’Acre La Rochelle –

#### PREAMBULE

##### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d’échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l’eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l’origine, du genre ou de l’orientation sexuelle des autres participants.es

*Suite à l’agression de l’Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l’ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu’un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1 REGLES

L’épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles au plus tard le matin de l’épreuve  
Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

#### 3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d’information en ligne est consultable à l’adresse <https://asptt-voile-larochelle.fr/le-monde-de-la-regate/> relayé sur le what’s App entraîneurs

#### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La régata est ouverte aux coureurs CRITERIUM des catégories poussin, benjamin et minime
- 4.2 Documents exigibles à l’inscription :
  - Une autorisation parentale
  - a. Pour chaque concurrent majeur en possession d’une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention “compétition” ou “pratiquant”
  - Pour chaque concurrent mineur en possession d’une Licence Club FFVoile :
    - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
    - ou
    - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

Pour le bateau :

Les bateaux sont fournis par l'organisateur pour naviguer en flotte partagée

4.3 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : <https://asptt-voile-larochelle.fr/le-monde-de-la-regate/>

## 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
Toutes	10€ par coureur

## 8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription par l'entraîneur référent:

Date	horaire	programme
samedi 7 juin	12h00 à 12h30	confirmation d'inscription
	12h30	Briefing coureurs et accompagnateurs
	13h30	premier signal d'avertissement pour courses à suivre
	16H30	remise des prix

8.2 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h30

8.3 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

8.4 Le nombre maximum de courses par jour est de 8.

## 11 LIEUX

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit avec départ au travers.

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

14.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

14.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand trois à cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

- (c) Quand six courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

### 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20. PRIX

Des prix seront distribués au minimum aux 3 premiers par catégorie

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Pour tout renseignement complémentaire, contactez, l'ASPTT : [téléphone 05 46 34 18 87 / email [aspttvoile.lr@gmail.com](mailto:aspttvoile.lr@gmail.com)].

---

## ANNEXE ZONES DE COURSE

### *Zone de course*

*En bordure du chenal devant la plage de la Concurrence*

